

employés  
e prêt  
suaît  
ts présents  
du

Préfecture de l'Essonne  
S.A.C. 1<sup>er</sup> Bureau  
N° 01596. Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le  
19 mars 1971.  
Pour le Préfet  
Signé: illisible

Le Conseil Municipal,  
accepte les conditions du marché de cent dix mille  
francs, passé avec la société Anonyme "Les Travaux  
Routiers" à Corbeil-Essonnes, 50, rue de la Dauphine,  
pour les travaux de réfection de la Rue de Sully.  
Il précise que son montant sera prélevé sur les  
fonds d'emprunt réalisés pour travaux de voirie.

Indemnité représentative de fonctions au chef de Corps de Sapeurs Pompiers

rat à

Préfecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
Communale - 1<sup>er</sup> Bureau  
N° 06 693  
Vu  
Corbeil-Essonnes le 3 fév. 1971  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur de l'Administration  
Communale  
Signé: illisible

Le Conseil Municipal,  
- Apres avoir pris connaissance de la circulaire I.D.S.  
I.S. N° 2520 du 18 novembre 1968, rappelée dans la  
circulaire du 4 novembre 1970, concernant les indemnités  
allouées aux sapeurs-pompiers volontaires.  
- décide  
d'allouer une indemnité de frais de fonction de  
1000<sup>+</sup> par an

pliker

Police d'Assurance N° 2507 garantissant le camion de la ville

Préfecture de l'Essonne  
S.A.C. N° 00048  
Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le  
6 janvier 1971  
Pour le Préfet

Le Conseil  
donne pouvoir au Maire de signer la police numéro  
2507 garantissant la commune, pour tous risques  
à raison du camion servant à tous transports  
utiles.

*(Handwritten signatures and stamps)*

la  
la  
alisa

ie à

ee  
pi-

de

Seance du 27 février 1971.

Le vingt-sept février mil neuf cent soixante-et-  
onze à vingt-et-une heures, le Conseil Municipi-  
pal de la commune de Nemours, réguli-  
èrement convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la Présidence de son Maire.  
Étaient présents : M. Robert Maire, Judith et Gilbert  
 adjoints; Thont, Gilles, Louet, Goudy, Changenet  
 Hot.  
Pouvoirs : M. Le Grand à M. Violette  
 Rabier à M. Nice

1 mot ajouté  
 Violette  
 J. A. H. G.  
 R. H. G.  
 R.

Le Maire ouvre la séance et invite l'Assemblée  
 à composer les bureaux de vote pour les élections  
 des 14 et 21 mars prochains.  
 Il y aura cinq tables de dépouillement, ainsi  
 composées:

M. Robert	M. Judith	M. Gilbert	M. Violette	M. Goudy
M. Nice	M. Gilles	M. Hot	M. Changenet	M. Thont

chaque groupe devant se charger de recruter deux  
 électeurs.  
 Les bureaux sont ainsi formés.

- 8h à 10h30 : M. Robert, Goudy et Thont
- 10h30 à 13h : M. Judith, Changenet, Gilles, Hot,
- 13h à 15h30 : M. Gilbert, Rabier, Cumant
- 15h30 à 18h : M. Violette, Nice et Thont

Voirie

Observations  
 - Faire afficher des panneaux, avenue de Villeroy...  
 et chemin Herbeux, signalant le mauvais état de ces  
 voies, par suite de la formation de "nids de poule" dus  
 au dégel.

Lamondé - Préfecture de l'Estonne  
 Section de l'Administration  
 Communale N° Bureau M. J. M.  
 Corbeil - Estonne le 15 mars 1971  
 P. Le Préfet et ses délégués  
 Le Directeur de l'Administration  
 Communale  
 signé: illisible

- La S.P.T. a mal remblayé les bordures, rue de la  
 Fontaine  
 - Demande de Monsieur Lamondé. Elle est acceptée. La  
 Commune la somme de 221,20 et nous retournerons  
 moitié-moitié, sur la société H.S.M. et la S.C.T. "Le  
 Hamon de Kennezy"

1 mot ajouté  
 M. A. H. G.  
 R. H. G.  
 R.

Personnel Communal

IRCANTEC. Le conseil est d'accord pour le  
 capital-décès.

Pour les gardes champêtres. Monsieur Thomas serait  
 nommé appointé-enquêteur, rémunéré à l'heure à  
 raison de 5,50. et Monsieur Marie prendrait le

Préfecture de l'Estonne  
 S.T.C. N° Bureau N°01588  
 Au Corbeil - Estonne le 15 mars 71  
 Pour le Préfet  
 Le D<sup>r</sup> de l'Ad<sup>m</sup>. Communale  
 signé: illisible

Préfecture  
 N. A. C.  
 N° 01545  
 Le 18 mars  
 Préfet et ses  
 délégués  
 Le Directeur  
 Communal

poste de garde-champêtre, dans lequel il serait titularisé - Ceci sous réserve de l'accord des intéressés.

Eau Monsieur Fouet signale l'accroissement de la pression de l'eau, qui était auparavant de 3 Kgs 800, et qui maintenant est passée à 5 Kgs 800. La Société Lyonnaise a mis, sans prévenir, le château d'eau en charge totale. Le Maire doit prendre rendez-vous avec la Lyonnaise afin de lui demander de prendre à sa charge les frais éventuellement occasionnés aux usagers.

### Poste de détente - Gaz de France

Le Conseil autorise le Maire à signer le bail pour la somme de un franc.

### PAZ - Ferme de la Verrière

Le Conseil prend connaissance des documents présentés. Après cet examen, le Conseil Municipal rappelle son avis défavorable sur le prolongement de l'avenue de Villeroy (Chemin numéro 25), depuis la déviation en direction de Chevannes.

Il émet également un avis défavorable au centre commercial projeté au carrefour. Il demande explicitement que cette zone soit réservée, en fonction de l'aménagement du carrefour de la Croix Champêtre, à l'étude et du débouché de l'avenue de Villeroy sur la RN 191.

Le Conseil se montre d'accord sur les dispositions proposées dans les documents annexés à la délibération.

### Budgets

Le Conseil examine les comptes de l'année écoulée sur compte administratif, il ressort un excédent de recettes de 131.485.44 sur la section ordinaire et un excédent de recettes de 188.743.55 sur la section extraordinaire.

Le budget supplémentaire au primitif de l'année 1970 inscrit un chiffre de 133.578,54 équilibré

Préfecture de l'Estonne

A. A. C. 15 Bureau

N° 01545 - M. Carheil, Telloures

le 16 mai 1971 - Pour le

Préfet et par délégation

Le Directeur de l'Administration

Communale - Signé: illisible

en recettes et dépenses - section ordinaire, et un chiffre de 994.837,55, équilibré en recettes et en dépenses, en section extraordinaire.

Le Conseil approuve les comptes qui lui sont présentés. La séance sera reprise pour la session budgétaire (budget primitif de l'année 1971) jeudi à 18h30.

~~Mont~~ ~~Chouffret~~ ~~Chouffret~~ ~~Chouffret~~ ~~Chouffret~~  
~~Robert~~ ~~Robert~~ ~~Robert~~ ~~Robert~~ ~~Robert~~  
~~Robert~~ ~~Robert~~ ~~Robert~~ ~~Robert~~ ~~Robert~~

## Séance du 4 mars 1971

Le quatre mars mil neuf cent soixante-et-onze à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mennecey, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de son maire.

Étaient présents : M. Robert Maire, Judith, Violette, Dhont, Gilles, Louet, Née, Goudy, Changenet, Hot, Gilbert, Rabier,

Pouvoir M. Legrand à M. Violette

Excusés malades : M. Cumont et Legrand

Le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Louet signale qu'il a été désigné pour prendre la succession de Monsieur Birouflet comme représentant à la Chambre de Commerce de Lorgeil, qui dans sa dernière réunion a rendu hommage à notre collègue disparu.

Le Conseil prend acte.

Le Conseil Municipal entend le rapport de la commission des finances présenté par Monsieur Née sur le projet de budget 1971.

Après une longue discussion, le Conseil Municipal